

## L'accompagnement des familles et des personnes

[Les pupilles de l'Etat](#)

[Le surendettement](#)

[La commission départementale d'aide sociale](#)

[Le comité médical et la commission de réforme](#)

[La protection juridique des majeurs](#)

[La parentalité](#)

[Le handicap](#)

## Le comité médical et la commission de réforme

Mise à jour le 05/11/2015

Le comité médical et la commission de réforme sont deux instances départementales consultatives au service des administrations et de leurs agents.

Ces instances sont gérées par le Secrétaire Général de la DDCS basée au 15ème étage de la cité administrative à Lille.

### Le comité médical :

Le comité médical est une instance départementale consultative pour les deux fonctions publiques : Etat et hospitalière. La direction départementale de la cohésion sociale est chargée de son secrétariat.

Composée de médecins agréés, nommés par le préfet, le comité médical est chargé de donner aux administrations un avis sur les droits à congé maladie des fonctionnaires (ordinaire, longue maladie, longue durée), leurs aptitudes aux fonctions, reclassement, réintégration ou mise à la retraite pour invalidité.

Le comité médical se réunit au rythme d'une séance tous les mois.

### La commission de réforme :

La commission de réforme est une instance départementale consultative pour les fonctions publiques de l'Etat et des hôpitaux. La commission de réforme comprend deux médecins, deux représentants de l'administration concernée et deux représentants du personnel. Le secrétariat et la présidence de la commission de réforme sont assurés par la direction départementale de la cohésion sociale du Nord.

La commission de réforme émet un avis, transmis aux administrations employeurs quant à l'imputabilité au service des accidents, maladies professionnelles, sur la prise en charge des soins, des arrêts de travail, la fixation des dates de consolidation et taux d'incapacité permanente partielle (IPP) qui en découlent, l'éventuelle reprise de travail à temps partiel thérapeutique. Elle se prononce sur les demandes de mise à la retraite pour invalidité ainsi que sur certaines prestations servies aux fonctionnaires.

Retrouvez la liste des médecins agréés et l'arrêté portant nomination [en cliquant ici](#).

## Vos contacts

**Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)**

Cité administrative  
175, rue Gustave Delory - BP  
82008  
59 011 Lille cedex  
Tél. : 03 20 18 33 33

Consultez les [horaires d'ouverture & les coordonnées](#) de la DDETS

*Le cabinet de DDETS*

- > [La lettre du préfet](#)
- [Services de l'État](#)
- [Politiques publiques](#)
- [Actualités](#)
- [Publications](#)
- [Démarches administratives](#)
- [Vous êtes](#)
- > [Particulier](#)
- > [Professionnel](#)
- > [Association](#)
- > [Collectivité](#)

- [Horaires et coordonnées](#)
- [Salle de presse](#)
- [Concours et recrutements](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Glossaire](#)
- [Charte de la laïcité](#)
- [Contactez-nous](#)
- [Accessibilité](#)
- [Engagement Qualité Marianne](#)
- [Crédits et mentions légales](#)
- [Information sur les cookies](#)

- [RAA : Recueil des Actes Administratifs](#)
- [ICPE : Installations classées pour l'environnement](#)
- [EPE : Enquêtes publiques environnementales](#)
- [AAE : Avis de l'autorité environnementale](#)
- [LSE : Loi sur l'eau](#)
- [Taxe d'apprentissage](#)
- [CDAC : Aménagement commercial](#)
- [CDACi : Aménagement cinématographique](#)
- [Consultations publiques](#)
- [IAL : Information acquéreur locataire](#)
- [Termites et mèresules](#)

Tous droits réservés SIG/DILA  
République Française ©  
2011-2012

